



Problème sur une formation pour micro-entrepreneur

Par **IB26**, le **22/02/2024** à **10:56**

Bonjour,

Je suis une micro-entreprise qui a participé à une formation en distanciel synchrone avec une association pour micro-entrepreneurs. J'ai trouvé la formation un peu légère à mon goût, et le formateur manquait de sérieux. Il ne me laissait pas poser de questions, était régulièrement en retard, toujours en train d'improviser, et a même un jour oublié un de nos rendez-vous..

Dès le début, je sentais que cet individu était un peu "bizarre", et qu'il faisait de la rétention d'informations. C'est une association qui fournit des contacts professionnels, à condition qu'on réalise au moins une formation par an, et qu'on paye une cotisation de 5 euros par an. J'ai accepté de "jouer le jeu" et de faire cette formation dans le but d'obtenir ces fameux contacts.

Le formateur a régulièrement insisté pour savoir quand il allait recevoir son règlement, car l'organisme de financement tardait à régler la formation. L'argent est arrivé sur son compte à la fin des rendez-vous en visio, et le formateur a tenté de mettre fin à nos contacts avant d'avoir terminé de respecter son engagement contractuel : à savoir me fournir 10 contacts professionnels afin que je puisse commencer à travailler.

Donc, j'ai hurlé très fort sur lui au téléphone au cours de la semaine dernière, lui disant que ça sentait l'arnaque. Puis au téléphone, il m'a dit qu'il allait me fournir les contacts, dès lors que je lui ai dit que je répéterais à tout le monde que c'est un escroc. Je dois juste lui envoyer des propositions commerciales, et lui les transmettre à ses clients afin de nous mettre en relation.

Le problème est qu'il ne répond plus à mes mails, et actuellement, je ne me sens pas de le contacter au téléphone, au vu de notre relation commerciale désastreuse.

Je voulais savoir quels sont mes recours possibles, si jamais cette personne ne répond plus, même pas au téléphone. J'ai appelé le FIF PL (l'organisme de financement) qui se décharge de toute responsabilité, et qui prétend que je suis la première personne à me plaindre d'une

formation non satisfaisante !

Merci d'avance pour vos conseils !

Par **Marck.ESP**, le **22/02/2024** à **20:57**

Bonsoir et bienvenue

Encore une proposition de formation borderline...

Quand ce n'est pas de la pure arnaque !...

Pour recevoir la meilleure formation en micro-entreprise, adressez vous à votre CCI.

Si vous tenez à tenter un recours, vous devez commencer par adresser un courrier R/AR, en fixant un délai pour vous donner satisfaction .

Sans réponses ou en cas de réponse insatisfaisante, vous devrez en passer par une procédure de conciliation devant le tribunal de commerce.

Par **IB26**, le **22/02/2024** à **21:06**

Merci beaucoup, je vais vérifier tout ça !